

# Participez à l'enquête sur le triage aux soins intensifs!

Une enquête menée par Ethis est en cours sur l'accès aux soins intensifs. Des exemples fictifs et simples posent les questions éthiques essentielles. Participez à ce sondage important et, en plus, fort intéressant !

Fin mars 2020, l'Académie suisse des sciences médicales et la Société suisse de médecine intensive ont publié des directives concernant les décisions de triage aux soins intensifs en lien avec le coronavirus. Par bonheur, à ce jour, la situation en Suisse ne s'est pas dégradée au point de devoir appliquer les directives. Ces dernières font néanmoins l'objet d'intenses débats – également dans le grand public.



Elaboré par le Laboratoire d'éthique de l'innovation Ethis, un questionnaire basé sur les directives des deux institutions comprend des exemples fictifs montrant à quel point ces décisions peuvent représenter un défi.

A titre indicatif, voici quelques unes de ces questions éthiques

- Imaginez la situation suivante : les unités de soins intensifs sont surchargées et un seul respirateur est disponible. Deux personnes sont admises à l'hôpital. La personne A est une femme de 70 ans sans antécédents médicaux. La personne B est une femme de 40 ans sans antécédents médicaux également. Les deux ont besoin du respirateur et ont les mêmes chances de survie. Qui devrait se voir attribuer le respirateur ?
- Imaginez que deux personnes entrent à l'hôpital et aient besoin d'un respirateur mais qu'un seul appareil ne soit disponible. Les deux personnes sont âgées de 50 ans. La personne A souffre cependant d'une maladie cardiaque. Qui devrait bénéficier du respirateur ?
- Un professionnel de la santé tombé malade a besoin de soins intensifs. Devrait-il, en situation de pénurie, être prioritaire par rapport à d'autres patient-es ?
- Les unités de soins intensifs sont surchargées et un seul respirateur est disponible. Deux personnes sont admises à l'hôpital. Toutes deux ont 38 ans et n'ont pas d'antécédents médicaux. La personne A a trois enfants. La personne B n'a pas d'enfant. A qui le respirateur devrait-il être attribué ?
- Imaginez que Mme Y ait fait un don de 2 millions à l'hôpital où elle est actuellement soignée pour traiter le Covid-19. Elle a conditionné ce don à l'assurance qu'elle soit traitée en priorité en cas de pénurie. Selon vous, la direction de l'hôpital devrait-elle accepter cet accord ?
- Imaginez qu'une personne se soit comportée de manière négligente et qu'elle ait contracté la maladie par sa faute. La géolocalisation de son téléphone portable montre clairement qu'elle a organisé plusieurs réunions avec d'autres personnes malades. Son droit aux soins intensifs devrait-il être différent en raison de sa négligence ?

Participez au débat ! L'ASSM (ndlr : REISO aussi) vous encourage toutes et tous à remplir le questionnaire.

[L'enquête en ligne](#)

NDLR du 7 mai 2020: les premiers résultats sont [en ligne](#)